

**En Euro**

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 005,68	2 005,68		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains	13 720,41		13 720,41	13 720,41
Constructions	834 729,92	726 485,82	108 244,10	122 058,54
Installations techniques, matériels	40 551,32	30 787,04	9 764,28	6 124,55
Autres immobilisations corporelles	88 849,57	87 745,32	1 104,25	2 687,40
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Financières (2)</b>				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	1 842,00		1 842,00	1 810,50
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 300,00		1 300,00	1 300,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>982 998,90</b>	<b>847 023,86</b>	<b>135 975,04</b>	<b>147 701,40</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres appros	5 675,27		5 675,27	4 006,63
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	899,20		899,20	840,00
<b>Créances (3)</b>				
Créances redevabl. et cptes rattach.	42 828,73	19 932,54	22 896,19	18 743,20
Autres	7 532,30		7 532,30	8 965,81
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Disponibilités	43 256,85		43 256,85	74 552,45
Charges constatées d'avance (3)	3 243,36		3 243,36	3 177,25
<b>TOTAL (III)</b>	<b>103 435,71</b>	<b>19 932,54</b>	<b>83 503,17</b>	<b>110 285,34</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 086 434,61</b>	<b>866 956,40</b>	<b>219 478,21</b>	<b>257 986,74</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

**Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes**

En Euro

## PASSIF

### FONDS ASSOCIATIFS

#### Fonds propres

Fonds associatifs sans droit de reprise  
 Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise  
 Réserves indisponibles  
 Réserves statutaires ou contractuelles  
 Réserves réglementées  
 Autres réserves  
 Report à nouveau

22 867,35

22 867,35

Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)

-26 831,97

26 293,57

-25 302,23

-53 125,54

#### Autres fonds associatifs

Fonds associatifs avec droit de reprise  
 Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise  
 Subventions d'investissement sur biens non renouvelables  
 Provisions réglementées  
 Droits des propriétaires (Commodat)

30 489,80

30 489,80

5 808,97

8 194,04

**TOTAL (I)**

**7 031,92**

**34 719,22**

#### Comptes de liaison

**TOTAL (II)**

#### Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques  
 Provisions pour charges

**TOTAL (III)**

#### Fonds dédiés

Sur subventions de fonctionnement  
 Sur autres ressources

**TOTAL (IV)**

### DETTES (1)

#### Dettes financières

Emprunts obligataires  
 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)  
 Emprunts et dettes financières divers (3)

126 482,89

124 904,00

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2 445,65

1 254,80

#### Dettes d'exploitation

Dettes fournisseurs et comptes rattachés  
 Dettes fiscales et sociales  
 Redevables créditeurs

18 770,46

11 808,41

31 331,28

31 166,48

1 828,23

1 724,96

#### Dettes diverses

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés  
 Autres dettes

27 987,78

47 315,27

#### Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

3 600,00

5 093,60

**TOTAL (V)**

**212 446,29**

**223 267,52**

#### Ecarts de conversion passif

(VI)

**TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)**

**219 478,21**

**257 986,74**

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

8 005,70  
 204 440,59

223 267,52

Document soumis au contrôle  
 du Commissaire aux Comptes

En Euro

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 219 478,21 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -25 302,23 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En application des règlements CRC 2004-06 et 2002-10 concernant les immobilisations et les amortissements, la méthode prospective a été retenue et a donné lieu à la décomposition des bâtiments.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	8-30 ans
- Installations techniques	5-25 ans
- Matériels et outillages	3-5 ans
- Matériels de transport	5 ans
- Matériels de bureau	3-5 ans
- Mobilier	4-10 ans

Les subventions d'investissements sont étalées sur la durée de vie de l'immobilisation qu'elles financent.

Acquisition de l'exercice :

- Chaudière : 7.458 €
- Four : 6.181 €.

En Euro

Ces acquisitions ont été financées par emprunt.

## STOCKS

Les stocks sont évalués selon le dernier prix d'achat connu.

## CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions constituées au sujet de créances désormais soldées sont reprises.

Les créances présentant un risque de non recouvrement ont fait l'objet d'une provision à 100 %.

Provision	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Créances douteuses	18.327	4.241	2.636	19.932

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

En Euro

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 006		
CORPORELLES	Terrains		13 720		
	Constructions		229 916		
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencs & aménagts construct.		604 473		7 458
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		37 917		6 181
	Inst. générales, agencs & aménagts divers				
	Autres immos corporelles		37 260		
	Matériel de transport		67 178		
	Matériel de bureau & mobilier informatique				
Emballages récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
		TOTAL	990 464		13 639
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		1 811		32
	Prêts et autres immobilisations financières		1 300		
		TOTAL	3 111		32
<b>TOTAL GENERAL</b>			995 580		13 671

CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 006	
CORPORELLES	Terrains				13 720	
	Constructions				229 916	
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons		7 117		604 814	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		3 547		40 551	
	Inst. gal. agen. amé. divers					
	Autres immos corporelles		6 720		30 540	
	Mat. bureau, inform., mobilier		8 868		58 310	
	Emb. récupérables & divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
		TOTAL		26 252	977 851	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				1 842	
	Prêts & autres immob. financières				1 300	
		TOTAL			3 142	
<b>TOTAL GENERAL</b>				26 252	982 999	

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

En Euro

#### CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop. <b>TOTAL</b>				
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>	2 006			2 006
Terrains				
Sur sol propre	207 178	3 501		210 678
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.	505 153	17 772	7 117	515 808
Inst. techniques matériel et outil. industriels	31 793	2 541	3 547	30 787
Autres immos corporelles				
Inst. générales agencem. amén.				
Matériel de transport	36 523	737	6 720	30 540
Mat. bureau et informatiq., mob.	65 227	846	8 868	57 205
Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>	<b>845 873</b>	<b>25 397</b>	<b>26 252</b>	<b>845 018</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>847 879</b>	<b>25 397</b>	<b>26 252</b>	<b>847 024</b>

#### CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS		Différentiel de durée	REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements <b>TOTAL</b>							
A. Immob. incorpor. <b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Immo. corp.							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

En Euro

## TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières	233,97	230,47	233,97	230,47
Autres approvisionnements	3 772,66	5 444,80	3 772,66	5 444,80
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
<b>TOTAL</b>	<b>4 006,63</b>	<b>5 675,27</b>	<b>4 006,63</b>	<b>5 675,27</b>

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

En Euro

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 300		1 300
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	42 829	42 829	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	37	37	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques	1 052	1 052	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	6 444	6 444		
Charges constatées d'avance	3 243	3 243		
<b>TOTAUX</b>		<b>54 904</b>	<b>53 604</b>	<b>1 300</b>
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
(2)	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

En Euro

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

Assurances janvier/aout 2020 = 3.243 €

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

**MONTANT**

Exploitation

3 243

Financières

Exceptionnelles

**TOTAL**

**3 243**

**PRODUITS À RECEVOIR**

Compte 4487 : Subv manuel scolaire = 1.052 €  
 Compte 4687 : Vae à recevoir = 2.438 €  
 Rembours formation = 1.172 €  
 Fonds UDaf = 200 €  
 Service Civique = 2.634 €

**PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN**

**MONTANT**

Créances rattachées à des participations

Autres immobilisations financières

Créances clients et comptes rattachés

Autres créances

Disponibilités

7 496

**TOTAL**

**7 496**

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

En Euro

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine	115 000	115 000		
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	11 483	3 477	8 006	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	18 770	18 770		
Personnel & comptes rattachés	7 994	7 994		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	22 280	22 280		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	1 057	1 057		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	29 816	29 816		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 600	3 600		
<b>TOTAUX</b>	<b>210 001</b>	<b>201 995</b>	<b>8 006</b>	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	178 639			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	177 164			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

En Euro

CHARGES À PAYER

Compte 4386 : Formation continue : 3.993 €  
Compte 4486 : Ordures ménagères : 383 €  
Compte 4686 : Provision Eau + assurance élèves : 1.756 €

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	89
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	15 119
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	7 934
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>23 142</b>

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

En Euro

**LES EFFECTIFS**

L'effectif au 31 décembre 2019 s'élève à 9.47 équivalent temps plein.

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

En Euro

**PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

Les produits exceptionnels sont composés, pour l'essentiel, de la quote-part de subvention d'équipement et de la quote-part de taxe apprentissage, affectées à l'acquisition d'immobilisations, virées au résultat pour un montant de 2.385 € et d'une cession d'éléments d'actif pour un montant de 500 €.

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

En Euro

## **Subvention de fonctionnement du ministère de l'Agriculture:**

La méthode de comptabilisation de la subvention du ministère est en adéquation avec la comptabilisation préconisée par la fédération nationale des M. F. R.

Le montant de ce poste s'élève à 293.182 €. Il correspond à un effectif de 67 élèves financés.

## **Présentation du compte de résultat :**

Avant prise en compte des charges et des produits exceptionnels de l'exercice, le résultat d'exploitation et le résultat courant avant impôts sont respectivement déficitaires de 25.481 € et de 27.901 €.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 2.599 €.

Le résultat de l'exercice comptable est un déficit de 25.302 €.

## **Engagement hors bilan :**

**La provision pour engagements de retraite n'est pas comptabilisée au passif du bilan.**

Cette provision est évaluée à 15.949 € au 31/12/2019.

Le mode de calcul est conforme à la convention collective des maisons familiales rurales.

La provision pour engagement global de retraite portée dans la présente annexe a été calculé selon les hypothèses suivantes :

- Paramètres par catégorie : Age départ retraite : 60-67 ans
  - Taux de charges patronales : 43%
  - Taux Turnover : Turnover moyen
  - Table profil : Décroissance faible
  - Table mortalité : Insée 2018
  
- Paramètres financiers : Taux d'actualisation (net d'inflation) : 0.77
- Données de l'entreprises : Effectif : 15
  - Age moyen : 43

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

En Euro

Ancienneté moyenne 7

Salaire moyen : 1.587.25

Durée d'activité probable résiduelle : 16

## Continuité exploitation :

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 font apparaître une perte d'un montant de 25.302 € Le montant des capitaux propres se dégrade de 17.909 € par rapport à l'année précédente. Ces derniers s'élèvent à 16.810 K€ au 31 décembre 2019.

L'explication de cette situation, pour l'essentiel, vient de la diminution des effectifs, pénalisant ainsi les recettes de pensions-scolairités et de subventions du ministère. Le volume des produits ne permet plus de couvrir les charges de structure.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les mesures pour faire face et redresser la situation sont les suivantes :

- Renouvellement de l'appui de la banque par un emprunt de 100 K€.
- Le soutien (financier et conseil en gestion) grâce au réseau de la fédération de Loire Auvergne et adhésion à la convention réserve de solidarité,
- Un effort sur la communication afin d'améliorer le recrutement lors de la rentrée scolaire 2020-2021,
- Un suivi plus régulier de la trésorerie et une stricte gestion des dépenses,
- Avis favorable à l'ouverture de classe à compter de la rentrée septembre 2020.

Il convient de souligner qu'un effort particulier a été fait dans le développement de produits annexes, dans les domaines suivants : formation (VAE, CQP agent thermal, migrants....)

Concernant l'ouverture de classe, il s'agit d'un "BAC PRO" sur 3 années :

Ouverture classe de seconde : Rentrée septembre 2020,

Ouverture classe de première : Rentrée septembre 2021,

Ouverture classe de terminale : Rentrée de septembre 2022.

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

## Evènements postérieurs à la clôture,

### Impact de la pandémie COVID-19 sur la continuité d'exploitation :

Suite à la pandémie COVID-19, la structure a continué de fonctionner. Les salariés, pour la plupart, ont été placés en télétravail, continuant ainsi le travail pédagogique avec les apprenants. Les autres salariés ont été placés en chômage en partiel.

**En Euro**

La diminution de ressources, par rapport au budget prévisionnel précédent, provient, pour l'essentiel, des locations et pensions. Cette dernière est évaluée à 48 K€.

En contrepartie une baisse de charges, pour l'essentiel, alimentaires et pédagogiques, viendra compenser celle des ressources. Cette dernière est évaluée à 12 K€.

Les budgets prévisionnels 2020 (comptable et suivi de la trésorerie) ont été réajustés en tenant compte de cette situation. Ils font apparaître un résultat prévisionnel et une capacité d'autofinancement 2020 respectivement déficitaire de 64 K€ et 43 K€.

La trésorerie devrait rester positif jusqu'à la fin de l'année 2020, sans avoir recours à un nouvel emprunt (hormis le renouvellement de l'appui de la banque avec l'emprunt de 100 K€).

A ce jour, l'association n'a pas eu recours, ni aux report de charges, ni à la souscription d'un nouvel emprunt (notamment « garanti par l'Etat »).

La structure compte sur les effectifs de rentrée 2020-2021 et l'ouverture d'un nouveau Cycle de formation.

Le budget 2020-2024, a été révu. Le prévisionnel effectif s'établit comme suit :

Rentrée 2020-2021 : classe 4/3 (34) / capa (40) / seconde (12).

Rentrée 2021-2022 : classe 4/3 (34) / capa (40) / seconde (12) / première (12).

Rentrée 2022-2023 : classe 4/3 (34) / capa (40) / seconde (12) / première (12) / terminal (12).

Les budgets prévisionnels 2021-2024 sont excédentaires. Il tiennent compte d'un effectif prévisionnel raisonnable et d'un ajustement des charges (embauche personnel enseignant, hausse charges d'alimentation,...).

Ces événements ne remettent donc pas en cause la continuité d'exploitation de la structure.

Document soumis au contrôle  
du Commissaire aux Comptes

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de SAINT LEOPARDIN D'AUGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration arrêté le 28 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Le Puy en Velay, le 18 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes

---

**MAZARS ENTREPRENEURS**

  
Marie-Christine DUCHAMPT